

Assemblée régionale

Jeudi 14 avril 2022 - Salle Jean Couty Lyon 9^e



Les associations adhérentes de France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes se sont retrouvées pour l'Assemblée régionale de la délégation le jeudi 14 avril 2022. L'ordre du jour était le suivant :

- Adoption du PV de l'Assemblée régionale du 25 novembre 2021
- Rapport moral du Président pour l'année 2021
- Rapport d'activité de la délégation sur l'année 2021 : débats et adoption
- Rapport de gestion de la délégation pour l'exercice 2021 : audition et échanges
- Renouvellement du Comité régional
- Questions diverses

1. Adoption du PV de l'Assemblée régionale du 25 novembre 2021

Après lecture par le Président de séance, l'assemblée régionale décide de valider la rédaction définitive du procès-verbal de la présente assemblée en date du 25 novembre 2021.

2. Rapport moral du Président pour l'année 2021

2022 une année de renouvellement pour le mouvement des usagers

Il y a 20 ans, presque jour pour jour, deux lois d'importance ont été votées à la suite d'une mobilisation forte des associations d'usagers de la santé. La législation reconnaît depuis des droits individuels et collectifs pour les usagers. La démocratie sanitaire peut être définie comme une organisation de la société reconnaissant le droit de chacun à connaître, décider et agir pour sa santé et la protection de la santé publique. Il reste à poursuivre,

après deux décennies, l'ambition forte de la participation des représentants des usagers aux décisions sur la santé. Il faut renouveler l'engagement pris il y a 20 ans pour créer les vraies conditions d'une démocratie sanitaire. Il faut désormais passer du stade de la représentation à celui de la participation, et de la co-construction. Dans les établissements de santé, il y a encore trop de patients qui ignorent l'existence des représentants des usagers. Les vingt ans de la loi Kouchner sont l'occasion d'aller plus loin.

2022 est également une année de renouvellement pour les instances de notre union. Au niveau national comme au niveau régional.

Cette mandature s'achève donc et il est utile d'en dresser un bilan. Notre union régionale a mis en place, durant ces 3 dernières années, l'organisation d'un travail efficace et efficient avec les instances nationales – tant au niveau des actions que de leur financement et du suivi budgétaire. Notre délégation régionale a tenu à faire vivre la relation entre nos instances et l'entité nationale, ce qui permet aujourd'hui de pouvoir travailler en harmonie et plus efficacement. Nous avons également approfondi la connaissance de nos associations membres, de leurs missions, et avancé avec elles sur chaque territoire pour accompagner au mieux notre réseau de représentants des usagers, notamment via la formation. Nous avons

Après 8 ans, François Blanchardon n'a pas souhaité renouveler son mandat de président pour la délégation. L'assemblée régionale a été l'occasion de saluer son travail et son engagement auprès du CISS Rhône-Alpes, puis du CISS Auvergne-Rhône-Alpes et enfin de France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes. Président, il a accompagné le développement et les différents changements de ces dernières années tout en permettant à la délégation de garder ses valeurs et son « savoir-être ». Un grand merci !

aussi porté de nombreux plaidoyers pour alerter sur la situation vécue par les usagers dans les territoires, et nous nous sommes emparés de sujets importants pour l'avenir de notre mouvement, comme celui de la participation des patients dans le cadre des projets de pair-aidance et des patients partenaires. Enfin, la crise sanitaire nous a demandé des adaptations et une vigilance accrue que nous avons su collectivement assumer en participant au plus près des acteurs régionaux aux décisions, bien que nous ayons pu regretter au tout début de la pandémie l'absence des représentants des usagers dans les discussions.

La suite du rapport moral du président est disponible dans le [rapport d'activité 2021](#)



3. Rapport d'activité de la délégation sur l'année 2021 : débats et adoption

Le rapport d'activité 2021 suit les principes posés pour le dernier rapport d'activité. Il se veut synthétique en proposant d'aller à l'essentiel pour mettre en valeur l'activité de la délégation sur 2021 et rendre lisible et intelligible la raison d'être et les missions de France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes. L'évolution majeure du support pour 2021, c'est l'externalisation auprès d'un

prestataire pour la mise en page.

A l'occasion de l'Assemblée régionale, l'équipe salariée met en avant quelques-unes des actions présentées dans le rapport d'activité en axant sur celles ayant des perspectives sur l'année 2022.

Le rapport d'activité sera envoyé d'ici l'été à toutes les associations membres. Il est d'ores et déjà consultable sur notre site internet : [Publication](#)

4. Rapport de gestion de la délégation pour l'exercice 2021 : audition et échanges

Régis Bourgeat, le directeur régional de la délégation, et Jeanine Lesage, élue membre du bureau, présentent ensuite le rapport de gestion 2021.

Le compte de résultat 2021 se compose ainsi :

- 690 182€ de charges, la totalité étant constituée de charges d'exploitation (588K€ en 2020, 787K€ en 2019 et 710K€ en 2018)

Ces charges sont couvertes par :

- 319 888€ de produits (+ 38% par rapport à l'exercice 2020)
- 370 294€ de subvention nationale au titre du FNDS (Fonds national pour la démocratie sanitaire). Montant quasi inchangé (+ 3,87% par rapport à 2020).

Le rapport de gestion est également consultable sur notre site internet : URL URL URL

5. Renouvellement du Comité régional

La suite de l'assemblée régionale est consacrée au renouvellement du Comité régional.

Régis Bourgeat explique rapidement les principales évolutions pour les délégations régionales suite à la modification des statuts de l'UNAASS. Ces modifications avaient pour objectifs principaux de :

- Réduire l'impact des collèges dans la composition des instances : pouvoir choisir leurs élus sur des critères plus ouverts ;
- Mettre fin aux dispositions et termes qui donnaient trop à penser que les délégations fonctionnent comme des associations, à l'identique de l'échelon national de l'UNAASS.

Concernant les membres des URAASS :

- Le rattachement d'une association adhérente à un collège décidé au plan national s'impose à ses représentations territoriales dans les délégations (art. 9.2) ;
- Nécessité d'être membre au plan national pour adhérer à une délégation (art. 21.1)... sauf associations à agrément exclusivement régional
- Cotisation : les démembrements d'associations adhérentes au plan national ne sont plus soumis à cotisation en région. Seules les associations à agrément exclusivement régional devront s'en acquitter (art 21.2.2).
- Règle de vote : pour les votes électifs, les démembrements d'une même association ne disposeront que d'une seule voix (art. 21.3.1.1). A elles de s'organiser en amont des scrutins & de désigner le représentant qui détiendra leur voix.

Concernant les pouvoirs de l'Assemblée régionale :

- Elle n'adopte plus le rapport financier (art. 21.3.1.2), le BP et le plan stratégique mais elle :
 - Continue d'adopter le rapport d'activité
 - Entend le rapport moral du Président, le plan stratégique de l'année en cours, les comptes de l'exercice clos et le budget de l'exercice en cours
- Comme l'Assemblée générale, elle élit les membres du comité régional à travers 2, voire 3 scrutins (art. 21.3.1.2 / voir ci-dessous)

Concernant la composition et les pouvoirs du Comité régional

- Composition (art. 21.3.1.2 & 21.3.2) :
 - 25 membres maximum
 - un représentant de chacun des collèges (7 max) : chaque collège désigne un membre au Comité régional qui est ensuite validé par un vote de l'Assemblée régionale
 - sièges vacants (jusqu'à 18) : les membres sont élus par et parmi les membres de l'Assemblée Régionale sur profession de foi
 - possibilité d'élire une personne qualifiée
 - un mouvement associatif ne peut disposer de plus d'un représentant au comité régional
- Pouvoirs (art. 21.3.2) :
 - Le comité régional élabore...
 - la stratégie d'action régionale
 - le budget prévisionnel de l'année suivante
 - Il élit le Bureau
 - Il élit les candidats de la délégation au CA de l'UNAASS après élection du Bureau régional

Concernant la composition des Bureaux régionaux

- Vice-Président (VP) : Election par le Comité régional d'un « 1er VP » (art. 21.3.2) puis possibilité pour le Bureau de désigner en son sein « des VP en tant que de besoin sur des missions précises ». Pourquoi ? Pour...
 - Augmenter la capacité de représenter la délégation
 - Dynamiser en favorisant l'implication de ses membres sur des sujets ou territoires précis
- Les candidats au Bureau doivent continuer à produire une « déclaration publique d'intérêt » (DPI) (art.13)
- Composition (art. 21.3.2) : le Bureau compte 9 siège maximum
 - Le Président puis le 1er vice-président sont élus par et parmi les membres du Comité régional
 - Jusqu'à 7 membres sont élus par et parmi chacun des 7 collèges associatifs
 - En cas de mandat(s) vacant(s) : des membres peuvent être élus par et parmi les membres du Comité régional

Une fois le contexte posé, Régis Bourgeat explique l'organisation du vote qui va se dérouler lors de cette assemblée régionale. Il se fera en 2 étapes et 3 scrutins.

Comptes-rendus

Pour le 1er scrutin, chaque collège procède à la désignation du binôme qui le représentera au sein du comité régional. Pour le 2nd scrutin, l'ensemble des votants de l'assemblée régionale valide les binômes désignés par chacun des collèges. Enfin, lors du 3ème scrutin, chaque votant peut choisir jusqu'à 19 binômes parmi les candidatures reçues (lors de l'assemblée régionale, il ne restera que 13 candidatures en lice).

Vient ensuite les votes.

A l'issue des élections, le nouveau comité régional de la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de France Assos Santé se compose de 19 membres titulaires et de leurs suppléants :

Tableau des élus

ELU(E) TITULAIRE	ASSOCIATION	ELU(E) SUPPLEANT	COLLEGE
ELUS AU TITRE DES COLLEGES			
Jeanine LESAGE	Ligue contre le cancer - Comité du Rhône	Marie-Odile BAUME	Collège 1
Michel BLINE	FNAR	Gérard BORNAGHI	Collège 2
Christian BRUN	APAJH de l'Ain	Jean-René MARCHALOT	Collège 3
Danièle BOCCARD	URAF AURA	Jean-Pierre MECH	Collège 4
Olivier SEYVE	UFC Que Choisir Loire	Yves JOUVE	Collège 5
Jean-Claude FLANET	JALMALV Rhône	Michel SABOURET	Collège 7
ELUS PAR ET PARMIS LES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE REGIONALE			
François BLANCHARDON	AFA Crohn RCH France	Marie-Noëlle CHARBONNIER	Collège 1
Alain ACHARD	AFD AURA	Nathalie DUMAS	Collège 1
Olivier GROZEL	AFM Téléthon	Sabrina FAIVRE-BUREAU	Collège 1
Yasmine ERRAISS	AIDES	Benoît RAUCOULES	Collège 1
Christiane GACHET	France Parkinson	Anne ARMAND	Collège 1
Aziz ABERKANE	France Rein	Edouard EFOE	Collège 1
Didier PIGNARD	Phénix greffés digestifs	Dirk VERSCHUREN	Collège 1
Marie-Catherine TIME	APF France Handicap - AURA	Chantal VAURS	Collège 3
Michèle LECLERCQ	UNAFAM AURA	Olivier PAUL	Collège 3
Valérie BENOTTI	UNAPEI ARA	Marc BONNEVIALLE	Collège 3
Gérard DETREZ	Familles rurales - Orgeco Lyon	Eric MATHELET	Collège 4
Marc DAMON	CRAFAL AURA	Patrick BELGHIT	Collège 5
Christine PERRET	AVIAM	Serge PELEGRIN	Collège 7

Election du bureau

A la suite de l'assemblée régionale s'est tenu un comité régional avec la toute nouvelle équipe. Ils ont ainsi élu le nouveau bureau de la délégation composée d'une nouvelle présidente, Jeanine LESAGE, et d'une 1ère vice-présidente, Marie-Catherine TIME. La présentation des nouveaux membres du Bureau est visible ci-contre.



LESAGE Jeanine
Présidente
LNCC



TIME Marie-Catherine
1ère Vice-présidente
APF - France Handicap



GACHET Christiane
Représentante collège 1
France Parkinson



BLINE Michel
Représentant collège 2
FNAR



BRUN Christian
Représentant collège 3
APAJH



BOCCARD Danièle
Représentante collège 4
UDAF



SEYVE Olivier
Représentant collège 5
UFC Que Choisir



FLANET Jean-Claude
Représentant collège 7
JALMALV



PIGNARD Didier
Elu
Phénix Greffés Digestifs